

ACTE DE NOUVELLE CONCESSION

Concession n° : 6/L/5

Le maire de la commune de Corbas

Vu la demande présentée par Mme MAGNOLI Ernestine , domiciliée 3 rue Paul Bert 69960 Corbas, et souhaitant obtenir une concession dans le cimetière de Corbas.

Il est accordé une concession quinquennale dans le cimetière de Corbas au nom de Mme MAGNOLI Ernestine à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée.

Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle pour une durée de quinze ans prenant effet le 31 décembre 2024 et expirant le 31 décembre 2039.

La concession est accordée moyennant la somme de cinq cents Euros, qui a été versée au Trésor Public.

Un exemplaire du présent acte sera adressé au titulaire de la concession.

Ernestine Magnoli
Magnoli

Le 31 décembre 2024
Le maire